

**COARRAZE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Votants : 19**

Le dix neuf avril deux mille seize, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Coarraze s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Jean SAINT-JOSSE, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2016**

**Présents** : Alain GARCES, Jean SOUVERBIELLE, Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT, Sylvie GARCIA, Christine MEUNIER Adjoint, Jean LATAPIE, Laurent GABEN, Viviane POLA, Alain LASSERRE, Isabelle MARTINEZ, Guillaume RYCKBOSH Thierry PENOUILH, Marie-Agnès MENORET-ULTRA Catherine VIGNEAUX

**Secrétaire de séance** : Christine MEUNIER

**Absents excusés** :

Jean-Pierre CAZE a donné procuration à Alain LASSERRE

Josie IRIBARNE POMMIES a donné procuration à Jean LATAPIE

Céline CAZALA a donné procuration à Christine MEUNIER

Michel LUCANTE a donné procuration à Thierry PENOUILH

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016.

**Service Enfance-Jeunesse :**

Deux éléments conduisent la commune à restructurer aujourd'hui son pôle Enfance-Jeunesse :

- La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) souhaite prendre la compétence Jeunesse et de ce fait mener l'ensemble des actions en faveur des 11-18 ans. Dans ce schéma, la Maison de l'Ado pourrait devenir tête de futur réseau.
- Le départ à la retraite de la directrice de la Maison de l'Enfance.

Compte tenu de ces données, Gaël BOURSEGUIN, coordonnateur du service Enfance-Jeunesse embauché au 1<sup>er</sup> février 2016, propose un nouveau schéma d'organisation de la Maison de l'Enfance à mettre en place au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Aujourd'hui, ce service présente des dysfonctionnements au niveau de la gestion des plannings et des remplacements des agents absents pour cause de congés, maladie ou formation.

La nouvelle organisation qu'il présente n'induit pas de charges supplémentaires pour la commune :

-chaque agent en place conserve la durée de travail prévue dans son contrat.

-recrutement de deux personnes pour renforcer le service :

- un directeur (animateur territorial ou titulaire d'un diplôme exigé type BPJEPS)

- un directeur-adjoint (BAFD)

Ces deux personnes se partageraient la direction du périscolaire, des mercredis, des vacances et des TAP.

-recrutement d'un emploi d'avenir (BAFA) permettant de pallier à tous les remplacements nécessaires

Cette nouvelle organisation doit apporter une nouvelle dynamique à la Maison de l'Enfance.

M. SAINT-JOSSE demande l'avis du conseil municipal sur le projet de prise de la compétence Jeunesse par la CCPN.

Après débat au cours duquel plusieurs membres du conseil s'expriment, il ressort que le conseil municipal, à l'unanimité y est favorable sur le principe, la Maison de l'Ado doit s'ouvrir aux jeunes du Pays de Nay. Une réflexion devra être menée ces prochains mois avec la CCPN. Le Maire en rendra compte au conseil municipal avant décision définitive.

Le conseil donne son aval pour que la procédure des recrutements suivants soit lancée :

-un directeur de la Maison de l'Enfance

-un directeur-adjoint

-un emploi d'avenir

La nouvelle organisation va nécessiter des suppressions et des modifications de poste qu'il conviendra de soumettre pour avis au Comité Technique Paritaire (CTP) départemental avant délibération du conseil municipal.

### **Service administratif**

Afin de pourvoir au remplacement du poste de rédacteur occupé par Bernadette LARRANG pour cause de départ à la retraite, il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

L'emploi de rédacteur sera supprimé après avis du Comité Technique Paritaire.

Après en avoir délibéré, le conseil :

Décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.